

L'essentiel du CHSCT du 4 avril et du CTL du 5 avril.

Nous nous sommes réunis, principalement pour savoir comment utiliser le budget 2018 du CHSCT et parler du dossier de la fusion des établissements de Strasbourg.

I) CHSCT :

Nous avons tout d'abord rappelé les délais de fourniture des documents de travail pour les CHSCT et les CTL.

Dépenses :

Nous avons demandé de renouveler les stages de sophrologie, des stages Gestes et Postures ainsi que les stages Vélos sur tous les établissements.

Les chefs d'établissement vont faire un recensement pour ces différents stages.

Nous avons également demandé des stages motos qui nous paraissent important même si madame Villedieu se demandait si les agents concernés avaient ou non le permis moto.

Par contre la demande de fauteuils massant pour les salles de repos n'a pas été retenue.

Divers :

La médecin a indiqué qu'un local d'infirmier n'était pas obligatoire car il y avait moins de 500 personnes à Neudorf. En cas de souci, la personne doit être mise en PLS par un secouriste du travail si nécessaire avant de prévenir les secours.

Tant que les travaux sur le site de Neudorf ne sont pas terminés, la nouvelle signalitique est en suspend.

En cas de maladie de plus de 21 jours, les agents concernés devront passer devant le médecin du travail.

Dossier immobilier :

En ce qui concerne celui-ci, monsieur Watré nous a confirmé la venue du SLR sur le site de Neudorf.

Les travaux devraient être terminés fin du 1^{er} trimestre 2019.

Les travaux vont être supervisés directement par le bureau SPIB de Paris.

Dans un 1^{er} temps l'annexe va être aménagée pour accueillir le siège de la DISI.

L'INTEX et l'ESA vont être déplacés dans les bureaux de la DISI pendant la réorganisation des bureaux. L'ADO perd une fenêtre et la salle de visio est supprimée.

Une fois que les nouveaux bureaux de l'INTEX, de l'ESA et du logiciel seront terminés, les services concernés y seront transférés.

Les bureaux de la DISI seront alors libres et aménagés pour la venue de SLR.

Lorsque les représentants de la CFTC se sont plaint de la taille de leurs futurs bureaux, la direction a répondu que l'ancienne secrétaire de la CFTC trouvait que les locaux actuels étaient beaucoup trop grands (CHSCT du 18/12/2017).

Solidaires a redemandé que les bureaux, en fait il s'agit plus de tables que de bureaux, de l'INTEX et de l'ESA soient remplacés par des bureaux permettant de travailler confortablement.

Un dossier de présentation du projet doit être présentés conformément aux demandes du CHS ministériel.

II CTL :

Concierge à Neudorf :

Nous avons parlé du départ du concierge qui ne sera pas remplacé.

Pendant un an, il va être expérimenté le recours à une société de gardiennage qui viendra ouvrir et fermer les locaux.

Comme pour toutes les expérimentations nous pouvons déjà donner le résultat de celle-ci.

Mutations :

Nous avons rappelé que pour les mutations Solidaires Finances Publiques exige que l'ancienneté administrative soit toujours le critère à retenir tant au plan national qu'au plan local.

Dossier immobilier :

En ce qui concerne les travaux on a repris les arguments portés au CHSCT.

Quand monsieur Watré a redit que le SLR devait rester proche du responsable du logiciel, il lui a été répondu qu'à Limoges il en était autrement.

Cela ne remet pas en cause les modalités de travail sur Strasbourg.

Point sur l'assistance téléphonique :

Le PAR est diffusé dans toutes les AT 'Internes'. Pour les AT s'occupant des 'Externes', comme Toscane ce n'est pas encore à l'ordre du jour.

D'ici fin juin il ne sera plus possible aux collègues de joindre les AT par le téléphone.

Comme cela a été annoncé au niveau national, la DG veut réunir les AT dans des pôles de compétence.

Madame Villedieu est chargée de piloter le groupe de travail du domaine des PRO.

Les autres pilotages seront fait par:

- la DISI NORD pour les AT PAR ;

- la DISI PARIS CHAMPAGNE pour les AT DIRECTION ;
- la DISI SUD OUEST pour les AT GESTION PUBLIQUE.

La disparition des AT ORDO ET TRESO (Metz et Besançon) sont actés sans qu'il y est de date arrêtée pour l'instant.

Nous avons appris à madame Villedieu que TELETD était également, pour sa partie EFI, géré par Toscane. Elle a eu du mal à nous croire.

Evaluation :

Suite aux interrogations des agents à qui il a été indiqué lors de l'entretien que la case 'Aptitude confirmée' était réservé aux agents demandant une liste d'aptitude Solidaires c'est étonné de cette façon de faire.

En effet l'instruction indique que s'agissant des listes d'aptitude (C en B et B en A), le tableau synoptique des appréciations des 5 dernières années sera un des éléments pris en compte dans l'aide a la sélection.

Le fait de mettre "Aptitude confirmée" que l'année de demande de la sélection ne peut que défavoriser l'agent.

Monsieur Fontaines a indiqué que les instructions données étaient d'indiquer "Aptitude confirmée" que si l'agent le méritait.

Vous savez maintenant ce que pense de vous réellement le notateur.

Solidaires vous engage donc à faire un recours.